AR Prefecture

024-212405104-20261109-2026_31-DE
Reçu le 12/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT VINCENT DE COSSE
Séance du 9 Novembre 2026

L'an deux mil vingt-six,
le neuf novembre à 18h00,
les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc AUDIT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 Novembre 2026

Présents : Jean-Luc AUDIT, Sandrine MARQUAY, Remy MARTINEAU, Stéphanie BERBESSOU, Jean-Marie TEYSSANDIER, Elisabeth GIROU CHAUMEL, Thibault LABARBE, Margot LE PROVOST, Chantal PRUNIS

Procurations : **Sarissa KUSTERS a donné procuration à Jean-Marie TEYSSANDIER**
Grégory LIABOT a donné procuration à Jean-Luc AUDIT

Absents excusés : Sarissa KUSTERS, Grégory LIABOT

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie BERBESSOU, est désignée secrétaire de séance, assistée de Virginie CAUCAT, secrétaire de mairie

DELIBERATION N° 31

Objet : Affectation du résultat Budget Principal 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 16 DU 28 AVRIL 2026

Monsieur Le Maire explique que, à la demande du SGC de SARLAT, l'affectation du résultat approuvé le 28 Avril 2026 est à rectifier. Au vu du résultat de la section investissement, l'affectation en réserve n'est pas justifiée.

Le Compte Financier du Budget Principal 2025 se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT OU EXPLOITATION		
- Dépenses	€	583 484,73
- Recettes	€	617 508,81
- Excédent	€	34 024,08
- Report de 2024	€	100 876,82
Solde	**€**	**134 900,90**
SECTION D ' INVESTISSEMENT :		
- Dépenses	€	14 892,36
- Recettes	€	308 770,24
- Excédent	€	293 877,88
- Report de 2024	€	- 6 277,89
Solde	**€**	**287 599,99**

AR Prefecture

024-212405104-20261109-2026_31-DE
Reçu le 12/11/2026

Le Conseil Municipal décide d'affecter :
134 900,90 € à l'article 002 en Recette de Fonctionnement et
287 599,99 € à l'article 001 en Recette d'Investissement

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance
Stéphanie BERBESSOU

Le Maire,
Jean-Luc AUDIT